

# Le fédéralisme : un aperçu

## Exercice 1 :

Qu'est-ce que le fédéralisme ?

Le fédéralisme signifie que divers domaines de compétence sont répartis entre la Confédération, les cantons et les communes. Le principe de subsidiarité est essentiel ici. Le principe de subsidiarité signifie que les tâches doivent toujours être accomplies au niveau le plus bas possible, c'est-à-dire d'abord par les communes, puis par les cantons et enfin par la Confédération. Dès qu'un niveau ne peut pas assumer seul un domaine de compétence, le niveau supérieur s'en charge. Ce principe garantit que les décisions sont prises près de la population et tiennent compte de la diversité régionale.

## Exercice 2 :

Quels sont les opportunités et les défis du fédéralisme ?

**Remarque :** Il s'agit ici d'une proposition de solution. D'autres formulations ou solutions sont également possibles.

### Opportunités :

- **Proximité avec les citoyens** : les décisions sont prises au niveau régional, ce qui permet une plus grande proximité avec les citoyen-ne-s. La politique peut ainsi mieux répondre aux besoins locaux.
- **Diversité et innovation** : les cantons peuvent tester différentes approches politiques. Les modèles qui ont fait leurs preuves peuvent être repris par d'autres cantons.
- **Limitation du pouvoir** : le pouvoir politique est réparti entre la Confédération, les cantons et les communes. Cela renforce le contrôle et la stabilité du système politique.

### Défis :

- **Coordination** : chaque canton peut définir ses propres domaines politiques. Cela peut compliquer la coopération entre les cantons.
- **Déférences entre les cantons** : les cantons se distinguent par leur puissance économique et leurs capacités financières. Des différences dans les conditions de vie et les chances en matière d'éducation peuvent en résulter
- **Complexité et bureaucratie** : en raison des différentes compétences et réglementations, le fédéralisme peut ralentir les processus administratifs et les rendre peu clairs pour les citoyens.

# La relation entre les niveaux

## Exercice 1 :

Décidez à quel niveau (fédéral, cantonal ou communal) appartiennent les domaines de compétence listés.



### Confédération :

- Politique étrangère et relations internationales
- Défense et armée
- Politique monétaire et financière



### Canton :

- Soins de santé
- Police
- Impôts



### Commune :

- Élimination des déchets et recyclage
- Autorisation de projets de construction
- Entretien des routes et des chemins

## Exercice 2 :

Cite au moins un autre domaine de compétence pour chaque niveau (Confédération, canton, commune). Tu peux également faire des recherches en ligne à ce sujet. Pourquoi une telle répartition est-elle judicieuse ? Pourquoi ne l'est-elle pas ?

**Remarque :** Il s'agit ici d'une proposition de solution. D'autres formulations ou solutions sont également possibles. La justification de cet avis n'est pas fournie.

- **Confédération :** Entretien des routes nationales ; commerce extérieur et relations économiques
- **Kanton:** Enseignement et formation ; promotion culturelle
- **Gemeinde:** Services sociaux ; contrôle des habitants et tenue du registre de l'état civil